



Le Parlement fédéral



Bienvenue au
Palais de la Nation



ÉDITEURS RESPONSABLES

La Chambre des représentants et le Sénat de Belgique

RÉDACTION

Le service des Relations publiques de la Chambre

Le service Protocole, Accueil & Communication du Sénat

PHOTOS

Guy Goossens, Kevin Oeyen, Kurt Van den Bossche et Inge Verhelst, IRPA

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Imprimerie centrale de la Chambre des représentants

Juillet 2022

Le Parlement fédéral

La Chambre des représentants
et le Sénat de Belgique

Cette brochure contient une description succincte du fonctionnement de la
Chambre et du Sénat et des salles que vous visiterez.

**Les numéros repris dans la marge renvoient aux points d'intérêt
rencontrés tout au long du circuit.**



INTRODUCTION

Le Palais de la Nation est le siège du Parlement fédéral.

Celui-ci se compose de deux assemblées: la Chambre des représentants et le Sénat. La Chambre des représentants et le Sénat n'ont pas la même composition ni les mêmes compétences.

À la Chambre siègent 150 députés élus directs.

Le Sénat compte 60 membres: 50 sénateurs sont désignés par les parlements des entités fédérées et 10 sénateurs sont cooptés.

La Chambre et le Sénat sont avant tout des assemblées législatives. Elles créent des lois.

La Chambre est compétente pour toutes les lois.

Le Sénat est compétent sur un pied d'égalité avec la Chambre pour:

- la révision de la Constitution
- les lois de base relatives à la structure, au fonctionnement et aux institutions de l'État, qui doivent être adoptées à une majorité spéciale
- les lois concernant le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales.

Dans un nombre limité de matières, le Sénat peut évoquer et amender des projets de loi que la Chambre a adoptés, mais la **Chambre a toujours le dernier mot.**

La Chambre et le Sénat ont également d'autres compétences.

La Chambre:

- examine la déclaration gouvernementale et accorde la confiance au gouvernement
- contrôle le gouvernement et peut sanctionner celui-ci politiquement en lui retirant sa confiance
- discute et vote les budgets
- peut instituer des commissions d'enquête
- participe à des réunions parlementaires internationales.

Le Sénat:

- rédige des rapports d'information sur des matières transversales, c'est-à-dire des thèmes qui touchent aux compétences tant de l'État fédéral que des Communautés et des Régions
- participe à des réunions parlementaires internationales
- intervient en cas de conflit entre les parlements du pays.



La Chambre des représentants est l'assemblée devant laquelle le gouvernement fédéral doit répondre de sa politique (pour de plus amples informations, voir pp. 30 et suiv.). Le Sénat est l'assemblée des entités fédérées. Par le biais de leurs sénateurs, les entités fédérées ont leur mot à dire au sujet de la politique fédérale (pour de plus amples informations, voir pp. 34 et suiv.).

LE BÂTIMENT

Après l'incendie qui dévasta le Palais des Ducs de Brabant en 1731, le quartier entourant la Place royale et le Parc de Bruxelles fut réaménagé selon les plans de l'architecte Barnabé Guimard. À cette occasion, on décida également de bâtir l'édifice qui abrite aujourd'hui le Parlement.

La première pierre fut posée en 1779, sous le gouvernement de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche.

Le bâtiment fut érigé en style néoclassique. Ce style équilibré et symétrique date de la seconde moitié du XVIII^e siècle et traduit les conceptions du siècle des Lumières.

Initialement, le palais fut affecté au Conseil souverain de Brabant, institution suprême du duché de Brabant dans les domaines judiciaire et administratif.

Sous le régime français (1796-1815), il abrita des tribunaux. Dans une partie de l'aile occupée actuellement par le Sénat, un 'Hôtel des Étrangers' accueillit des hôtes pendant quelques années.



Sous le régime hollandais (1815-1830), les assemblées législatives - les États généraux des Pays-Bas - se réunissaient alternativement à La Haye et dans ce bâtiment de Bruxelles. C'est pendant cette période qu'il commença à accueillir des sessions parlementaires.

Le gouvernement provisoire (= le premier gouvernement de la Belgique) et le Congrès national (= la première assemblée législative) s'y installèrent en 1830.

Depuis 1831, la Chambre et le Sénat tiennent leurs réunions dans cette enceinte qui s'appelle depuis le 'Palais de la Nation'.

Le feu ravagea le bâtiment en 1820 et en 1883. À la suite de ces incendies, et en raison des différentes affectations que le bâtiment reçut au fil du temps, l'intérieur fut adapté à maintes reprises. L'extérieur demeura pratiquement inchangé. Cependant, lors de la restauration de 1920, on ravala la façade avant, jusqu'alors peinte en blanc selon la tradition néo-classique, et on la débarrassa de son crépi.

LE TYMPAN

Le tympan de la façade, au-dessus des colonnes, est remarquable. Le haut-relief, qui représente 'La Justice récompensant la Vertu', fut sculpté par Gilles-Lambert Godecharle en 1781.

LE PÉRISTYLE

Le péristyle est le point central d'accueil et de rencontre. Le visiteur reconnaît certainement en ce vaste vestibule le décor d'interviews télévisées de parlementaires.

De part et d'autre du péristyle, un double escalier monumental. Celui de droite, recouvert de tapis vert, mène à la Chambre des représentants. Celui de gauche, recouvert de tapis rouge, mène au Sénat.

Le vert est la couleur de la Chambre; le rouge celle du Sénat.

On y notera les colonnes doriques. Elles rappellent que l'architecture néoclassique faisait appel à des éléments gréco-romains (colonnes, portiques, proportions harmonieuses, nombre d'or, ...).



1 À proximité immédiate de l'entrée principale, se trouvent **deux plaques de cuivre**: la première commémore la pose de la première pierre du Palais de la Nation le 24 août 1779. La seconde commémore sa reconstruction après l'incendie de la Chambre en 1883.

Statues de personnages illustres de notre histoire

2 **Jean I^{er}**, duc de Brabant, qui réussit à unir les duchés de Brabant et de Limbourg. La statue fut sculptée par Charles Geerts (1807-1855).

3 **Philippe le Bon** parvint à réunir les provinces belges au cours de son règne. Pour ce haut fait, Juste-Lipse lui décerna le titre de '**Conditor Belgii**' (Fondateur de la Belgique). La statue fut réalisée par Jean-Baptiste De Cuyper (1807-1852).

4 **Charles Quint** porte le grand collier de l'Ordre de la Toison d'Or. Dans la main droite, il tient un parchemin sur lequel est mentionné le nom de la ville de Tunis. Ce parchemin évoque la prise de Tunis visant à empêcher les Turcs d'envahir la partie occidentale de la région méditerranéenne. La statue est l'œuvre de Jean-Baptiste De Bay (1779-1863).



La Chambre des représentants

Une semaine à la Chambre

| | |
|----------|--|
| Lundi | parfois réunions de commissions |
| Mardi | réunions de commissions et parfois séance plénière |
| Mercredi | réunions de commissions et parfois séance plénière |
| Jeudi | réunions de groupes politiques et séance plénière, avec l'heure des questions à partir de 14h15; ensuite examen et vote des projets et des propositions de loi |
| Vendredi | parfois réunions de commissions |

L'ESCALIER D'HONNEUR

5

En haut de l'escalier d'honneur, **les vitraux** attirent l'attention. Les lions et l'assemblage de verges entourant des haches symbolisent l'autorité et le pouvoir de l'État, dont la mission est d'assurer l'exécution des lois ('Lex') adoptées par les représentants de la Nation.

La date reproduite sur le vitrail de gauche est celle du début de la Première Guerre mondiale. Celle inscrite sur le vitrail de droite rappelle la fin.

Des bustes, en marbre blanc, de nos anciens premiers ministres ornent les couloirs de la Chambre. Celle-ci fait traditionnellement réaliser le buste de chaque premier ministre par un artiste belge. Les **anciens présidents de la Chambre** sont immortalisés par un **portrait**.

De part et d'autre du grand vitrail, se trouvent les bustes de deux premiers ministres qui gouvernèrent le pays après la Première Guerre mondiale.

6

Le premier gouvernement de **Léon Delacroix**, également appelé 'Gouvernement de Lophem', organisa le 16 novembre 1919 la première élection législative au suffrage universel pur et simple, limité aux hommes âgés de minimum 18 ans. Avant même que le principe de ce mode de scrutin ne soit inscrit dans la Constitution.



*Le Premier ministre Léon Delacroix
(1867-1929)*



*Le Premier ministre Henry Carton
de Wiart (1869-1951)*

7

Ce principe fut inscrit dans la Constitution le 7 février 1921, sous le gouvernement de **Henry Carton de Wiart**.

8

Dans une vitrine à gauche, un **habit de député du XIX^e siècle**.

9

L'écran informe des réunions qui se tiennent à la Chambre.

10

Buste du roi Léopold I^{er}, sculpté par Guillaume Geefs (1805-1883).

11

À l'arrière, à gauche du buste du roi Léopold I^{er}, **une toile de Jo Delahaut** (1911-1992) et, à droite, **une oeuvre de Luc Peire** (1916-1994). Les peintres belges Peire et Delahaut sont des artistes célèbres pour leurs réalisations dans le domaine du géométrisme abstrait.

EXTENSION FACULTATIVE DU PARCOURS VERS LA MAISON DES PARLEMENTAIRES, LE TONDO ET LE FORUM

Pour poursuivre votre visite sans cette extension, rendez-vous page 17.



Les passages à gauche et à droite du buste de Léopold I^{er} donnent accès à la Maison des Parlementaires. Ce bâtiment fut construit en 1891 par Henri Beyaert (1823-1894). Après avoir abrité le ministère des Chemins de Fer, de la Poste, du Télégraphe et de la Marine, le parlement y installa vers 1985 les bureaux des parlementaires et de leurs collaborateurs.

- A. Sur la passerelle qui relie le bâtiment historique et la Maison des Parlementaires se trouve une œuvre de l'artiste bruxellois Bert De Keyser (°1937) : "3 x Bruxelles". L'interaction entre passé, présent et futur, entre tradition et modernité, entre réflexion et agitation, constitue une des originalités de cette installation.
- B. Les couloirs de la maison des parlementaires sont ornés d'œuvres d'artistes de la seconde moitié du XX^e siècle.
- C. Le "Tondo", inauguré en 2021, est le nom de la passerelle entre la Maison des Parlementaires et le Forum. Le bureau d'études bruxellois Office Kersten Geers David Van Severen remporta le concours d'architecture organisé pour sa construction, avec un projet qui se distingua "par son originalité, son rayonnement et son architecture cohérente". Le Tondo se distingue des bâtiments qu'il relie grâce à sa forme arrondie et sa transparence intérieure. Par contre, son enveloppe externe en aluminium l'insère dans l'architecture environnante, en reflétant les façades de la rue de Louvain.



- D. À l'automne 2016, la Chambre a pris possession d'un nouveau bâtiment, "Le Forum". Il abrite des bureaux, la bibliothèque du parlement et des salles de commission.
- E. Les salles de commission Marie Popelin et Marguerite Yourcenar sont deux des six vastes salles de commission du Forum, équipées d'une nouvelle infrastructure informatique et média.
- F. Le photographe Dirk Braeckman (°1958) réalisa en 2002 des portraits photographiques en pied du roi Albert II et de la reine Paola, poursuivant, d'une autre manière, la tradition des portraits peints des souverains du salon de lecture de la Chambre (print edition pour la Chambre en 2016).
- G. Le Forum accueille les bustes en bronze de trois premiers ministres récents : Yves Leterme par Willy Peeters (° 1957), Herman Van Rompuy par le sculpteur anversois Wilfried Pas (1940-2017) et Elio Di Rupo par le sculpteur français Gérard Lartigue (°1963).



12

La **buvette** des parlementaires.

13

Les **anciennes cabines téléphoniques** ont été conservées.

Bustes des premiers ministres qui gouvernèrent le pays aux environs de la Seconde Guerre mondiale

14

Jules Renkin (1862-1934), premier ministre pendant la crise économique des années trente.

15

Paul-Henri Spaak (1899-1972), ministre des Affaires étrangères, pendant de longues années, et secrétaire général de l'OTAN ainsi que président de la première Assemblée générale de l'ONU en 1946.

16

Hubert Pierlot (1883-1963), premier ministre du Gouvernement belge en exil à Londres (1940-1944).

17

Paul van Zeeland (1893-1973), en tant que premier ministre, a sorti le pays de la crise économique en 1935. En tant que candidat unique des partis traditionnels, il a battu le rexiste Léon Degrelle lors des fameuses élections partielles du 11 avril 1937.

18

Achille Van Acker (1898-1975) fut, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'un des pères de l'économie de concertation et du système belge de sécurité sociale.

19

Paul-Émile Janson (1872-1944), premier ministre du 23 décembre 1937 au 13 mai 1938, qui perdit la vie dans le camp de concentration de Buchenwald. Son effigie fut réalisée en bronze.

LES SALLES DES COMMISSIONS



L'essentiel de l'activité parlementaire se déroule au sein de commissions.



Chaque projet de loi - déposé par le gouvernement - et chaque proposition de loi - déposée par un ou plusieurs parlementaires - sont d'abord examinés et approuvés en commission. Le texte adopté en commission ainsi que le rapport sont soumis à l'assemblée en séance plénière.

Les membres des commissions peuvent interroger et interpellier les ministres ou organiser des auditions, où des experts et des personnes concernées par la problématique peuvent être invités. Le public est autorisé à assister aux débats des commissions car les séances sont généralement publiques.

La Chambre compte onze commissions permanentes constituées de 17 membres chacune, quelques commissions spéciales et des comités d'avis. Auxquels peuvent s'ajouter des commissions d'enquête.

La répartition politique des membres d'une commission est la même que pour la séance plénière.

Première salle (salle 3)

- 20 Le buste est l'œuvre d'Arthur Dupagne (1889-1980). Il représente le **Prince Charles** (1903-1983), Régent de septembre 1944 à juillet 1950, en remplacement de son frère, le roi Léopold III.
- 21 Le plus grand tableau, peint par Léon Devos (1897-1974) et Jacques Maes (1905-1968), représente la **Prestation de serment de S.M. le roi Léopold III** (23 février 1934). La Chambre et le Sénat se réunissent alors en assemblée commune dans l'hémicycle de la Chambre. Devant ces Chambres réunies, le Roi prête le serment suivant: 'Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.'
- 22 Le tableau à côté de la cheminée, réalisé par Jules Starck (1814-1884), représente **Le Dernier Discours du trône de S.M. le roi Léopold I^{er}** (1863). Lors de l'ouverture de la session parlementaire, le Roi lisait, en présence de tous les députés et sénateurs, un discours du trône dans l'hémicycle de la Chambre. Cette pratique fut abandonnée sous le règne du roi Léopold II.

23

Le tableau à gauche de la prestation de serment représente une **Séance mouvementée de la Chambre pendant la guerre scolaire de 1878-1884**. Une période pendant laquelle la majorité libérale renforçait la position de l'enseignement primaire et secondaire public.

À la tribune, le ministre libéral de l'Instruction publique, Pierre Van Humbeek, défend sa politique en matière d'enseignement, violemment critiqué par l'opposition catholique. Ce tableau est l'œuvre de l'artiste Ernest Blanc-Garin (1843-1916). Walthère Frère-Orban (1812-1896), premier ministre du gouvernement libéral, est présent debout entre les bancs.



Deuxième salle

- 24 Le grand tableau de Jules Cran (1876 - 1926) représente **La Prestation de serment de S.M. le roi Albert I^{er}** (23 décembre 1909).
- 25-26 Les trois portraits de défenseurs du suffrage universel, **Paul Janson**, **Paul Hymans** et **Edward Anseele** ont été peints par Marie Terlamen (1895-1991). Le président de la Chambre Camille Huysmans souhaita leur rendre hommage vers 1955.
- 27 Buste de **Guillaume I^{er}**, Roi des Pays-Bas (royaume auquel les provinces belges étaient rattachées entre 1815 et 1830). Le buste est l'œuvre de François Rude (1784-1855), artiste français qui réalisa notamment un bas-relief de l'Arc de Triomphe de Paris.
Le buste du roi Guillaume I^{er}, représenté en empereur romain, est une œuvre typique du style néoclassique.



Troisième salle (salle I)

- 28 : Le tableau de Jules Starck (1814-1884) **La Prestation de serment de S.M. le roi Léopold II** (17 décembre 1865) occupe une place centrale. Le tableau montre la salle des séances de la Chambre (l'hémicycle) telle qu'elle se présentait dans la première moitié du XIX^e siècle, avant l'incendie de 1883.
- 29 : Portrait d'**Emile Vandervelde** (1866-1938), peint par l'artiste anversois Isidore Opsomer (1878-1967). Vandervelde fut l'un des fondateurs du Parti ouvrier belge (P.O.B. – 1885), ancêtre du Parti socialiste.



Dans cette salle se réunissent le Bureau et la Conférence des présidents.

Le Bureau, présidé par le président de la Chambre, est l'instance dirigeante de la Chambre.

La Conférence des présidents, composée du président de la Chambre et des présidents des groupes politiques, organise les travaux de la Chambre.

- 30 Portrait de **Charles Woeste** (1837-1922), député catholique conservateur et cofondateur du Parti catholique (1884).
- 31 Dans le **salon des ambassadeurs**, les membres du Bureau et les présidents de commission peuvent recevoir des invités.
- 32 Le tableau représente la cour intérieure du **Palais des ducs de Brabant**. Cette cour s'ouvrait sur l'actuelle Place royale.
- Bustes des premiers ministres qui gouvernèrent le pays dans les années '50 et '60**
- 33 Le buste du premier ministre **Théo Lefèvre** (1914-1973), sculpté par Oscar Jespers (1887-1970), surprend par l'opiniâtreté de l'homme.
- 34 Celui de **Pierre Harmel**, œuvre d'Idel Ianchelevici (1909-1994), par son interprétation originale.
- À l'extérieur, dans le square, l'on aperçoit **La fontaine des éphèbes** du sculpteur George Minne (1886-1941). Elle fut offerte au Parlement après l'exposition universelle de 1935. Elle fut restaurée en 2022, tout comme le vase de Charles Brunin, représentant les élections législatives (au suffrage censitaire) vers 1883.
- 35 **Bustes des derniers anciens premiers ministres**
- Les bustes de **Wilfried Martens**, par José Vermeersch (1922-1997), de **Mark Eyskens**, par Willy Peeters (°1957) et de **Jean-Luc Dehaene**, par Rik Poot (1924-2006), témoignent d'une conception moderne du portrait officiel. Plutôt qu'une ressemblance physique, c'est l'expression de la personnalité que les artistes ont recherchée. Les plus récents, ceux de Herman Van Rompuy, de Yves Leterme et de Elio Di Rupo, sont en bronze. Ils se trouvent dans le bâtiment Forum.



La fontaine des éphèbes



Herman Van Rompuy



Le sculpteur Gérard Lartigue près de son buste de Elio Di Rupo

L'hémicycle

L'hémicycle fut construit en 1817 pour accueillir la Deuxième Chambre des États généraux du Royaume des Pays-Bas.

Après la révolution de 1830, les 200 membres du Congrès national siégèrent dans cette salle. Ils rédigèrent la Constitution de la Belgique indépendante.

Depuis septembre 1831, la Chambre des représentants se réunit dans cette salle. Entièrement détruite en 1883 par un incendie, elle fut reconstruite par Henri Beyaert et inaugurée solennellement en 1886 par le roi Léopold II.

En 1831, la Chambre comptait 102 membres. Ce nombre a progressivement augmenté, parallèlement à la croissance démographique du pays. La révision de la Constitution de 1993 fixa le nombre de députés à 150.

Pour siéger en qualité de député, il faut être Belge, être domicilié en Belgique, jouir des droits civils et politiques et être âgé de 18 ans accomplis.

Les 150 députés sont élus directement dans 11 circonscriptions électorales. Ils sont répartis en groupes linguistiques (61 F/89 N) et politiques. Un groupe politique doit être composé d'au moins 5 membres d'un même parti siégeant à la Chambre.

Des deux côtés de la statue du roi, se trouvent une série de dates importantes de notre histoire:

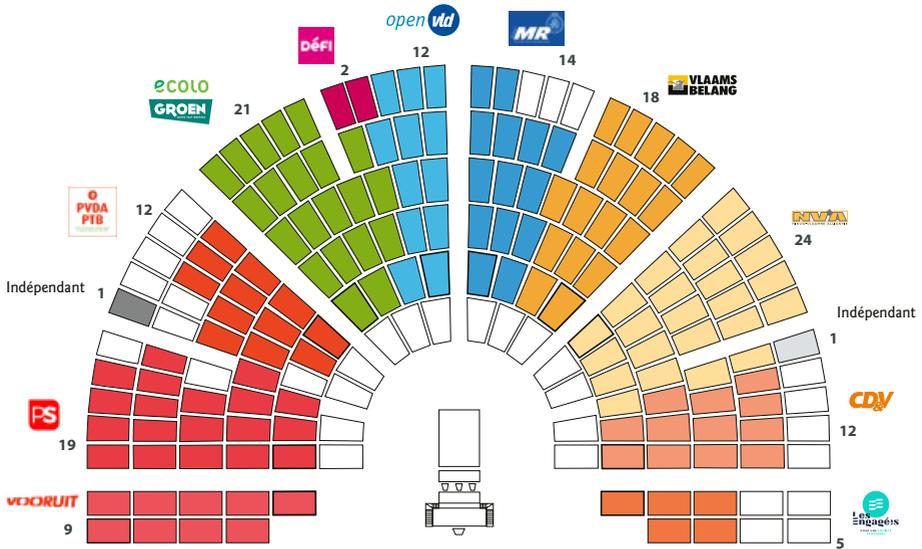
| | |
|-------------------|---|
| 26 septembre 1830 | Formation du Gouvernement provisoire |
| 10 novembre 1830 | Première réunion du Congrès national |
| 18 novembre 1830 | Proclamation solennelle de l'indépendance de la Belgique |
| 21 juillet 1831 | Prestation de serment du roi Léopold I ^{er} sur la Place royale, à Bruxelles |
| 7 février 1831 | Promulgation de la Constitution |
| 25 février 1831 | Prestation de serment du régent Érasme Louis Surlet de Chokier; le Gouvernement provisoire remet ses pouvoirs entre les mains du Congrès national |
| 4 juin 1831 | Élection du Prince Léopold de Saxe-Cobourg comme premier Roi des Belges. |

La salle des séances de la Chambre des représentants est incontestablement sobre. Une statue du roi Léopold I^{er}, réalisée par Charles-Auguste Fraikin (1817-1893), domine la salle.





Composition politique de la Chambre des représentants au 19/05/2022



| | |
|---------------|--|
| Vooruit | Vooruit |
| PS | Parti Socialiste |
| PTB-PVDA | Parti du Travail de Belgique - Partij van de Arbeid van België |
| Ecolo-Groen | <i>Les écologistes francophones (ecolo) et flamands (Groen) forment un groupe à la Chambre</i> |
| Défi | Démocrate Fédéraliste Indépendant |
| Open Vld | Open Vlaamse liberalen en democraten |
| MR | Mouvement Réformateur |
| Vlaams Belang | Vlaams Belang |
| N-VA | Nieuw-Vlaamse Alliantie |
| CD&V | Christen-Democratisch en Vlaams |
| Les Engagés | Les Engagés |

- 36 La présidente siège face à l'assemblée.
- 37 Le **secrétaire général** et ses adjoints assistent la présidente. Ils se tiennent près d'elle ou juste derrière. Le secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de la Chambre.
- 38 En contrebas du bureau présidentiel se trouve la **tribune de l'orateur**, où les députés prononcent leurs discours.
- 39 Sous la tribune de l'orateur: le **banc du 'question time'**, où les députés interrogent le gouvernement, tous les jeudis après-midi.
- 40 À droite de la tribune présidentielle est disposée une table où les **rédacteurs** résument des débats. Les rapports de la séance plénière sont publiés quelques heures plus tard sur le site internet.
- 41 En avant de la salle, de part et d'autre du perchoir, deux **écrans** affichent le point de l'ordre du jour qui est traité, ainsi que le nom de l'orateur.
- 42 L'hémicycle est équipé de caméras, dont des webcams qui se dirigent automatiquement vers l'orateur. Vous pouvez ainsi suivre la séance plénière en direct sur notre site www.lachambre.be ou y consulter les images archivées des séances précédentes. La Chambre met les images gratuitement à disposition des médias.
- 43 À gauche et à droite des grands écrans se trouvent les **tableaux des votes**. Chaque député dispose sur son banc d'un **boîtier de vote** muni de boutons: un vert pour un vote positif, un rouge pour un vote négatif et un blanc pour une abstention.
- Sur le tableau des votes, le numéro correspondant au siège du député s'allume en vert, en rouge ou en blanc selon son vote. Chaque citoyen peut ainsi connaître le vote émis par chacun des députés. Le compte rendu intégral (consultable sur www.lachambre.be) mentionne les votes nominatifs.

44

À l'issue de chaque vote, le résultat apparaît sur les deux **tableaux** qui se trouvent à gauche et à droite de la salle, à hauteur des tribunes.

Dans la tribune au-dessus du tableau de vote de gauche, les interprètes traduisent simultanément chaque intervention en français ou en néerlandais.

Les tribunes qui entourent la salle ont chacune une destination bien précise.

- La tribune située à droite de la statue du roi Léopold I^{er} permet aux sénateurs de suivre les débats de la Chambre.
- Celle située à gauche de la statue est réservée au commandant militaire et au corps diplomatique.
- À gauche de la tribune du corps diplomatique se trouve la tribune royale.
- À gauche de la tribune royale se tiennent les rédacteurs qui établissent le compte rendu intégral des débats.
- La galerie du premier étage est réservée à la presse, aux invités du président ainsi qu'aux collaborateurs des ministres.
- Les débats de la Chambre étant en principe publics, la galerie du second étage est réservée au public.

La salle des conférences

C'est ici que, les jours de séance plénière, les journalistes rencontrent les députés et les ministres.

Bustes de personnalités politiques belges du XIX^e siècle

45

Auguste Beernaert (1829-1912): catholique, prix Nobel de la paix en 1909. C'est sous son Gouvernement que fut instauré, en 1893, le suffrage universel plural pour les hommes.

46

Walthère Frère-Orban (1812-1896): libéral conservateur, défenseur du suffrage censitaire et adversaire du suffrage universel.

- 47 Érasme Louis Surllet de Chokier (1769-1839): libéral modéré, président du Congrès national et premier régent de Belgique.
- 48 Étienne Constantin de Gerlache (1785-1871): catholique, chef du Gouvernement pendant quelques jours et président de la Chambre, ainsi que premier président de la Cour de cassation pendant 35 ans.
- 49 Portraits de la reine Louise-Marie (1812-1850) et du roi Léopold I^{er} (1790-1865) par Fanny Geefs-Corr (1807-1883). Ce sont les premières œuvres d'art réalisées par une femme artiste pour le Parlement.





Que fait la Chambre?

Légiférer

La Chambre est compétente, conjointement avec le Sénat, pour ce qui concerne la Constitution et les lois relatives à l'organisation de l'État nécessitant une majorité spéciale. Dans certaines autres matières, le Sénat peut proposer des modifications à des textes adoptés par la Chambre, mais celle-ci a toujours le dernier mot. Pour le reste de la législation, la Chambre est seule compétente.

Permettre de constituer une majorité gouvernementale

Sans la confiance de la Chambre, le gouvernement fédéral ne peut pas travailler. Les députés qui soutiennent le gouvernement constituent la majorité, les autres forment l'opposition.

Contrôler la politique gouvernementale

La Chambre contrôle le gouvernement fédéral. Elle seule peut rappeler le gouvernement ou un ministre à l'ordre et, le cas échéant, retirer sa confiance au gouvernement. L'interpellation est un moyen de contrôle important à la disposition des députés. Les députés adressent également chaque semaine des dizaines de questions orales et écrites aux membres du gouvernement fédéral.

Contrôler le budget

La Chambre est compétente pour ce qui concerne les finances de l'État fédéral. Elle discute chaque année du budget. La Cour des comptes l'assiste dans sa mission de contrôle des dépenses publiques.

Se pencher sur des problèmes sociaux

La Chambre peut créer des commissions d'enquête et des commissions spéciales pour étudier des problèmes sociaux. Sur la base des informations ainsi recueillies, des initiatives législatives et d'autres mesures politiques peuvent ensuite être prises. Un exemple récent est la commission d'enquête Attentats terroristes. Les conclusions de cette commission ont entre autres mené à une meilleure prise en charge des victimes, à un système de partage des informations plus efficace et à une meilleure collaboration entre les autorités administratives et judiciaires.

Accomplir encore de nombreuses autres tâches...

Elle nomme les médiateurs fédéraux qui ont pour mission d'examiner les plaintes émanant des citoyens, elle examine les pétitions des citoyens, nomme les conseillers à la Cour des comptes...



La salle de lecture

La salle de lecture est l'une des plus anciennes salles du Palais de la Nation. Après le soulèvement contre le régime hollandais en septembre 1830, le Gouvernement provisoire s'est réuni ici. Ce gouvernement prit le pouvoir en 1830 et posa les fondements de l'État belge. Il mit sur pied une commission constituante qui, très rapidement, rédigea une Constitution, qualifiée de progressiste pour l'époque. L'hémicycle du Sénat fut seulement achevé en 1849. De 1831 à 1849, le Sénat s'est réuni dans la salle de lecture de la Chambre.

Des deux côtés, se trouvent des bustes des **membres du Gouvernement provisoire**. Les portraits des **anciens présidents de la Chambre** ornent le mur de droite.

50

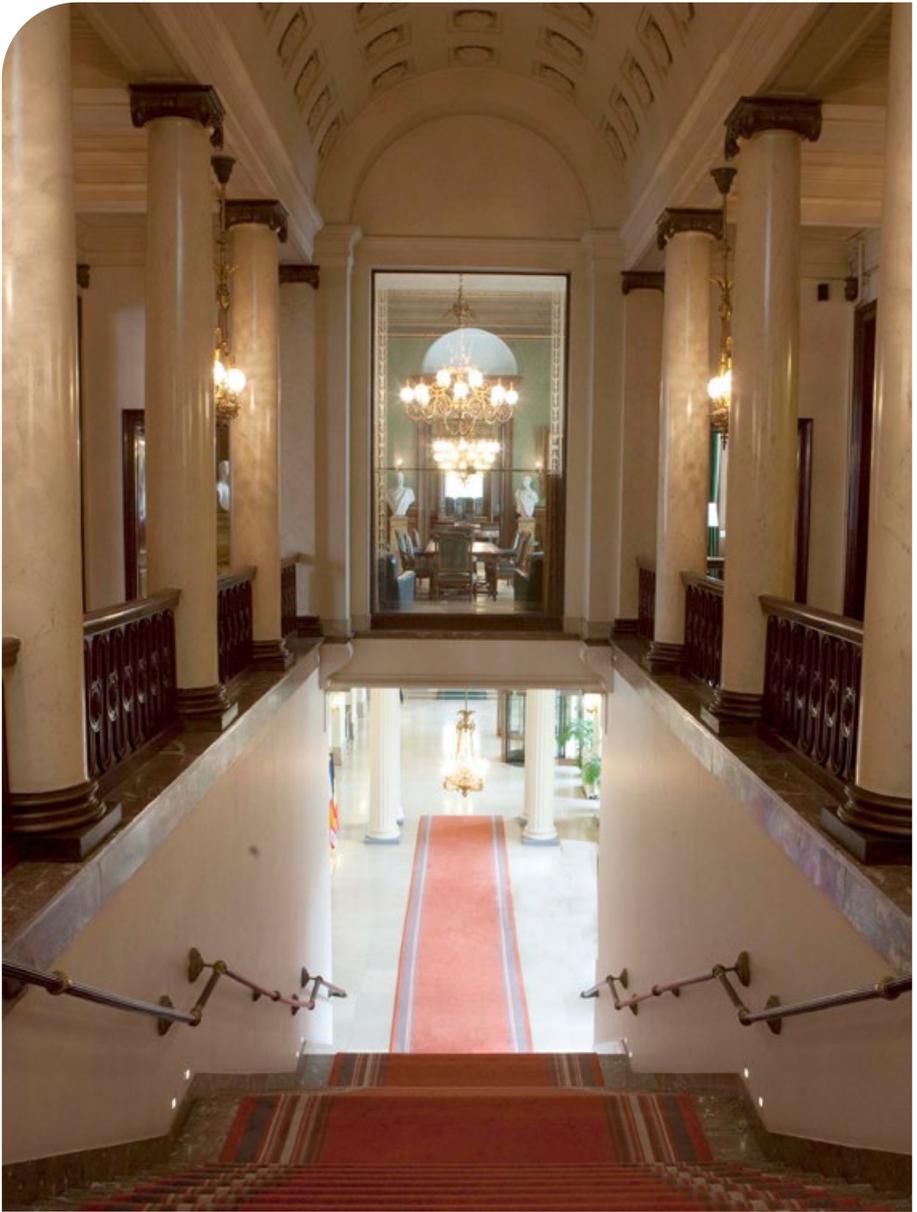
Nombre de ces portraits sont l'œuvre d'artistes belges réputés, ce qui nous vaut d'avoir, par exemple, le portrait de **Prosper Poullet** réalisé par Gustave Van de Woestyne (1881-1947).

Le mur de gauche est orné de **portraits grandeur nature des souverains**:

- la reine Marie-Henriette peinte par Aimé Stevens (1879-1951) et le roi Léopold II par Servais Joseph Detilleux (1874-1940)
- la reine Elisabeth par Herman Richir (1866-1942) et le roi Albert I^{er} par Jef Leempoels (1867-1935)
- la reine Astrid et le roi Léopold III par Emiel van de Winckel (1879-1953).

De part et d'autre de la porte qui donne accès au Sénat:

- les portraits du roi Baudouin et de la reine Fabiola, réalisés par Jacques Maes (1905-1968).



Le Sénat



Que fait le Sénat ?

1. La Constitution et les lois fondamentales

Le Sénat est compétent, sur un pied d'égalité avec la Chambre, pour la **Constitution et les lois fondamentales** relatives à la structure, au fonctionnement et aux institutions de l'État qui doivent être adoptées à une majorité spéciale.

2. Autre législation

Pour certaines autres lois, le Sénat peut intervenir par le biais de la **procédure d'évocation**. À la demande d'une majorité des sénateurs (et d'au moins un tiers des sénateurs dans chaque groupe linguistique), le Sénat examine un projet de loi adopté par la Chambre. Il peut amender (modifier) le projet. Après amendement par le Sénat, la Chambre décide d'accepter ou non les modifications proposées par le Sénat.

3. Rapports d'information

Une partie considérable du travail du Sénat consiste en l'établissement de **rapports d'information** sur des « matières transversales ». Il s'agit de thèmes touchant aux compétences de plusieurs niveaux de pouvoir (État fédéral, Communautés et Régions). Une telle coordination est très importante dans la structure fédérale belge, où les compétences sont partagées mais où les lois fédérales et les décrets et ordonnances des entités fédérées ont la même force.

C'est pourquoi le Sénat a examiné la nécessité de développer une collaboration intra-belge dans entre autres les domaines suivants:

- l'évaluation de la « loi sur les drogues » de 1921
- le droit à l'autodétermination corporelle et la lutte contre les violences obstétricales
- la lutte contre les infox (fake news)
- le renforcement de la participation citoyenne
- le droit de réponse sur Internet
- les retombées, les potentialités et les risques de la « société intelligente » numérique
- la qualité de l'air
- le vol d'objets et d'œuvres d'art
- les perturbateurs endocriniens

4. Conflits d'intérêts

Lorsqu'une assemblée parlementaire craint d'être gravement lésée par un projet ou une proposition qui a été déposé(e) dans une autre assemblée, le Sénat peut jouer un rôle de médiateur dans ce **conflit d'intérêts**.

5. Dimension internationale

Par l'entremise de leurs sénateurs, les parlements des entités fédérées peuvent participer aux réunions des organisations **parlementaires internationales**.

Comme les autres assemblées parlementaires, le Sénat veille à ce que l'Union européenne ne prenne aucune initiative sur un thème qui serait mieux traité à un autre niveau. Il s'agit du **test de subsidiarité**.

6. Composition des juridictions supérieures

Les **candidats** à la fonction de membre du **Conseil d'État** ou de juge auprès de la **Cour constitutionnelle** sont présentés à tour de rôle par la Chambre et par le Sénat. En outre, le Sénat nomme les membres **non-magistrats** au **Conseil supérieur de la Justice**.

Le salon vert

Le vert est la couleur traditionnelle de la Chambre et le rouge celle du Sénat, bien que des deux côtés il y ait des exceptions dans la décoration qui confirment la règle. Le « salon vert » fait donc bien partie du Sénat.

Ce salon, tout comme les autres pièces de cet étage, a été réaménagé en style Louis XVI par l'architecte Henri Beyaert (1823-1894) après l'incendie de 1883.

On remarquera la cheminée en marbre Campan rouge, fort utilisée à Versailles et à la mode en Belgique pendant la seconde moitié du XIXe et le début du XXe siècle. La plaque de cheminée porte le S du Sénat.



Le Sénat possède une collection de portraits d'ancien(ne)s président(e)s, réalisés par des artistes choisis par la personne représentée. Les portraits des présidents Jules Joseph d'Anethan et M.C. Joseph d'Ursel se trouvent de part et d'autre de la cheminée.



Portrait de Jules Joseph d'Anethan, président du Sénat de 1884 à 1885, œuvre d'Alexandre Thomas.



Portrait de M.C. Joseph d'Ursel, président du Sénat de 1899 à 1903, de la main d'Emile Wauters.

- 1 Jules Joseph d'Anethan (1803-1888) fut président du Sénat de 1884 à 1885. Auparavant, il avait assumé plusieurs fois la fonction de ministre de la Justice. De 1870 à 1871, il fut pendant une courte période à la tête du gouvernement. Le peintre, **Alexandre Thomas** (1810-1898), s'était spécialisé dans les scènes historiques et religieuses et dans les portraits.
- 2 M.C. Joseph d'Ursel (1848-1903) fut président du Sénat de 1899 jusqu'à sa mort en 1904. Il marqua ses contemporains par son engagement social. Dans son livre « Politique sociale », il plaida pour l'amélioration de la situation des travailleurs par l'établissement de contrats de travail. L'auteur de ce portrait, **Emile Wauters** (1846-1933), se spécialisa dans les scènes historiques, les portraits et les sujets exotiques.



Les bustes du premier couple royal de Belgique, le roi Léopold I^{er} (1790-1865) et la reine Louise-Marie (1812-1850), sculptés par Guillaume Geefs (1805-1883), ornent l'hémicycle du Sénat.



Les bustes du roi Albert II et de la reine Paola sont l'œuvre de Wilfried Pas.

Le Sénat possède une collection de bustes des souverains belges.

3-4 Entre les baies, vous pouvez observer les bustes en bronze du **roi Albert II** (°1934) et de **la reine Paola** (°1937). Ils sont l'œuvre du sculpteur néo-expressionniste Wilfried Pas (1940-2017).

5-6 À droite de la porte que vous venez de franchir, vous voyez les bustes du **roi Léopold II** (1835-1909) et de son épouse **la reine Marie-Henriette** (1836-1902), tous deux dus au ciseau du sculpteur Thomas Vinçotte (1850-1925).

7-8 À gauche de cette porte, vous apercevez les bustes du **roi Albert I^{er}** (1875-1934) et de **la reine Elisabeth** (1876-1965). Ils sont tous les deux de la main de Victor Rousseau (1865-1954).

9-10 De part et d'autre de la cheminée, vous pouvez admirer les bustes du **roi Léopold III** (1901-1983) et de son épouse, **la reine Astrid** (1905-1935). Les traces de « pointes » observables sur le buste du roi Léopold III sont la marque du style « non finito » par le sculpteur Egide Rombaux (1865-1942). Le buste de la reine Astrid, mère trop tôt disparue du roi Baudouin et du roi Albert II, fut sculpté après son décès par le célèbre symboliste George Minne (1866-1941).

11-12 En quittant le salon vert, vous passez devant les bustes du **roi Baudouin** (1930-1993) et de **la reine Fabiola** (1928-2014), tous deux taillés dans le marbre par Idel Ianchelevici (1909-1994), sculpteur d'origine roumaine.

Le palier et l'escalier d'honneur

13 Droit devant vous, dans le corridor, se dresse le buste de marbre de **Philippe, comte de Flandre** (1837-1905), frère du roi Léopold II et père du roi Albert I^{er} sculpté par Pierre Theunis (1883-1950).

L'ancien fumoir

Par les portes ouvertes à votre droite, vous apercevez l'ancien fumoir, décoré de splendides tapisseries qui représentent des scènes de notre histoire.

Celles-ci ont été conçues spécialement pour cet espace à la fin du XIX^e siècle par le peintre malinois Willem Geets (1838-1919) et tissées dans les règles de l'art par la firme malinoise Bracquenié.



14

Parmi cette série de tapisseries du XIX^e siècle nous en détaillerons une : *Le Compromis des nobles*. Il s'agit de gentilshommes catholiques et protestants des Pays-Bas septentrionaux et méridionaux présentant, en 1566, une requête en faveur de la liberté de conscience à la gouvernante Marguerite de Parme qui administrait nos provinces au nom du roi d'Espagne Philippe II.

Ils n'obtinrent pas cette liberté qu'ils désiraient ardemment, mais furent dépeints comme des « gueux », des mendiants. Telle est l'origine du nom qu'ils donnèrent à leur mouvement.

La salle de lecture

Avant l'ère du numérique, les journeaux belges et étrangers étaient mis à la disposition des sénateurs dans la salle de lecture.

15

Cet uniforme du sénateur Henri Carton de Tournai, sénateur de 1919 à 1925 et de 1936 à 1946, est un exemple de l'uniforme de fonction tel qu'il était porté lors de cérémonies spéciales jusque vers 1920. À l'instar des autres uniformes de fonction cérémoniels de l'époque, il était richement décoré. Avec la démocratisation du droit de vote et l'assouplissement des conditions d'éligibilité, cette coutume a disparu.



16

En sortant, vous voyez la statue en marbre blanc d'un jeune prince, le futur Roi Léopold III, sculptée par Paul du Bois (1859-1938).

L'hémicycle

Les séances plénières du Sénat se tiennent dans cet hémicycle.

Cette salle, inaugurée en 1849, a clairement été conçue pour y réunir « la haute Assemblée » d'un pays jeune et riche, comme en témoignent en particulier les lambris en acajou massif tout autour de la pièce et les fauteuils confortables. Même si l'hémicycle a subi quelques aménagements au fil des ans avec l'évolution du nombre de sénateurs et de la technique, son atmosphère chaleureuse et la riche combinaison des styles Louis XVI et Louis-Philippe ont été conservées.

La décoration de l'hémicycle illustre le riche passé d'une nation encore jeune. L'historien Joseph Kervyn de Lettenhove (1817-1891) a sélectionné une série de **personnages historiques** qui, dès le début du Moyen-Âge et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ont, chacun à leur manière, marqué de leur passage ces territoires qui allaient devenir plus tard la Belgique.

Vous découvrirez de gauche à droite les chefs de guerre qui ont unifié les territoires (notamment Charlemagne), au centre les seigneurs qui ont octroyé aux villes et aux communes leurs libertés et accepté une toute première forme de participation populaire; vers la droite les princes espagnols et autrichiens qui ont encouragé les arts et l'industrie. Louis Gallait (1810-1887) a représenté ces personnages symboliques de main

de maître sur un arrière-plan riche en dorure.



Sur la **coupole** rehaussée de feuilles d'or, les blasons des neuf provinces que le pays comptait initialement et les premières pages de la Constitution. alternent avec les monogrammes de Léopold et de Louise-Marie, nos premiers souverains. Elle diffuse une lumière harmonieuse sur l'hémicycle. Les cinq grands lustres ont été spécialement conçus pour l'hémicycle en 2000.



Cette toile d'Ernest Blanc-Garin (1843-1916) illustre l'atmosphère d'une séance du Sénat au XIX^e siècle. On remarquera l'absence de tribune devant le perchoir et l'absence totale de femmes.

17

Plaque de bronze portant les noms de résistants exécutés après avoir été condamnés à mort en ces lieux par un conseil de guerre allemand durant la Première Guerre mondiale.







Le nombre de sénateurs augmenta parallèlement à l'accroissement de la population et à la suite de l'ajout de sénateurs provinciaux après la révision de la Constitution de 1893. L'hémicycle, devenu dès lors trop exigu, dut être agrandi en 1903. À cet effet, on recula la paroi derrière le perchoir.

La décoration de ce mur fut confiée au peintre et sculpteur Jacques de Lalaing (1858-1917). Il représente différents temps forts de l'histoire de nos régions, en mettant l'accent sur la révolte des habitants contre les envahisseurs successifs.

Panneau de gauche

La bataille des Éperons d'Or (1302), symbole de la victoire des communes flamandes sur l'occupant français, et leur défaite à Westrozebeke en 1382.

Charles le Téméraire marque la puissance des ducs de Bourgogne en forçant le Roi Louis XI à assister au châtimeut de ses alliés liégeois (1468).



© IRPA-KIK, Bruxelles

Panneau central

Le duc d'Albe, prince espagnol, plonge nos régions dans la tourmente en y faisant régner la terreur (1567-1573).

Les terribles guerres menées par le 'Roi-Soleil', Louis XIV, qui ont entraîné l'annexion par la France d'une grande partie de la Flandre et de tragiques destructions à Bruxelles.



© IRPA-KIK, Bruxelles

L'adieu de deux personnages clés de l'époque, en 1567 : le comte d'Egmont et Guillaume le Taciturne, futur meneur de la résistance contre la répression espagnole.

Panneau de droite

L'attaque du général français Dumouriez qui écrasa les troupes autrichiennes et introduisit chez nous les idées républicaines françaises (1792).



© IRPA-KIK, Bruxelles

La révolution brabançonne de 1789 menée par Van der Noot et Vonck contre l'empereur Joseph II d'Autriche, surnommé 'le sacristain'.

La chute de Napoléon à Waterloo, qui entraîna l'annexion de nos régions par le Royaume des Pays-Bas (1815-1830) pour servir de tampon contre toute nouvelle poussée expansionniste française.

L'évolution de la composition du Sénat

À l'origine, en 1831, il y avait 51 sénateurs et 400 citoyens éligibles à cette fonction. Cette limitation drastique procédait du souhait de faire du Sénat le contrepoids modéré et conservateur de la Chambre des représentants dont les opinions risquaient d'être trop progressistes. C'est la raison pour laquelle il fallait, pour pouvoir devenir sénateur, être âgé d'au moins 40 ans et disposer d'importantes ressources financières (autrement dit, payer un impôt foncier élevé). Le corps électoral était également réduit puisqu'il était composé sur la base du droit censitaire : sur une population de 4 millions de Belges, seuls 46.000 citoyens pouvaient voter (qui plus est, uniquement les hommes).

Les conditions d'éligibilité furent assouplies progressivement, parallèlement d'ailleurs au droit de vote et ce, tant au Sénat qu'à la Chambre. Le suffrage universel, tempéré par le vote plural, fut instauré en 1893 : tous les Belges de sexe masculin pouvaient voter, mais les riches et les érudits disposaient de deux, voire trois voix. Le suffrage universel pur et simple fut octroyé aux hommes après la Première Guerre mondiale : un homme, une voix. En 1948, les femmes obtinrent le droit de vote, et, en 1981, l'âge minimum des électeurs fut ramené à 18 ans.

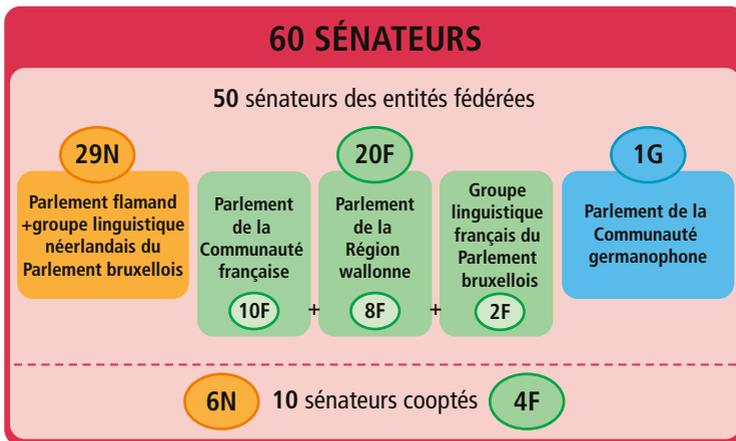
En 1993, les conditions d'éligibilité des sénateurs furent encore assouplies. Il suffisait d'être Belge, d'être domicilié en Belgique, de jouir des droits civils et politiques et d'être âgé de 21 ans accomplis.

En 2014, l'âge minimum pour pouvoir être élu sénateur a été abaissé à 18 ans.

Depuis 2014, deux tiers des sénateurs au maximum peuvent être du même sexe. Cela signifie donc que parmi les 60 sénateurs au total, il faut au minimum 20 femmes et 20 hommes.

Composition actuelle du Sénat

Le Sénat est surtout l'assemblée des entités fédérées. Sa composition reflète la réalité fédérale. La plupart des sénateurs sont membres du parlement de l'entité fédérée pour lequel ils ont été élus par la population. Ce parlement les désigne alors pour représenter l'entité fédérée au Sénat fédéral. Cette désignation s'effectue sur la base des résultats électoraux dans le parlement de l'entité fédérée en question.



N: néerlandophone F: francophone G: germanophone

Les 50 sénateurs des entités fédérées sont désignés par les parlements des entités fédérées en leur sein :

- 29 sénateurs sont désignés par le Parlement flamand parmi ses membres ou parmi les membres du groupe linguistique néerlandais du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,
- 10 sénateurs sont désignés par le Parlement de la Communauté française,
- 8 sénateurs sont désignés par le Parlement de la Région wallonne,
- 2 sénateurs sont désignés par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et
- 1 sénateur est désigné par le Parlement de la Communauté germanophone

Les 50 sénateurs des entités fédérées désignent à leur tour 10 sénateurs (6 néerlandophones et 4 francophones). Ce sont les **sénateurs cooptés**. Cette répartition des sièges est conforme aux résultats électoraux à la Chambre.

Le Sénat n'est renouvelé qu'en partie après les élections des parlements des entités fédérées ou de la Chambre. Le Sénat n'est renouvelé intégralement que si les élections des parlements des entités fédérées coïncident avec les élections de la Chambre.

Le Sénat ainsi que la Chambre sont dissous après l'adoption d'une déclaration de révision de la Constitution. Si les élections suivantes de la Chambre ne coïncident pas avec les élections des parlements des entités fédérées, la répartition des sièges pour les 50 sénateurs des entités fédérées est simplement maintenue.

| Groupe politique | Total | Sénateurs des entités fédérées | Sénateurs cooptés |
|------------------|-----------|--------------------------------|-------------------|
| N-VA | 9 | 8 | 1 |
| Ecolo-Groen | 9 | 7 | 2 |
| Vlaams Belang | 7 | 6 | 1 |
| PS | 7 | 6 | 1 |
| MR | 7 | 6* | 1 |
| CD&V | 5 | 4 | 1 |
| Open Vld | 5 | 4 | 1 |
| PVDA-PTB | 5 | 4 | 1 |
| Vooruit | 4 | 3 | 1 |
| Les Engagés | 2 | 2 | - |
| | 60 | 50 | 10 |

* parmi lesquels 1 sénateur germanophone, désigné par le Parlement de la Communauté germanophone

Les sénateurs sont répartis en deux groupes linguistiques, l'un néerlandais et l'autre français. Le groupe linguistique néerlandais compte 35 sénateurs (29 sénateurs des entités fédérées et 6 sénateurs cooptés). Le groupe linguistique français en compte 24 (20 sénateurs des entités fédérées et 4 sénateurs cooptés). Le sénateur désigné par le Parlement de la Communauté germanophone n'appartient pas à un groupe linguistique. La répartition en groupes linguistiques a notamment son importance lors du vote de lois qui requièrent une majorité spéciale. Ces lois doivent être adoptées à la majorité dans chaque groupe linguistique et à une majorité des deux tiers de l'ensemble du Sénat.

Fonctionnement journalier du Sénat

Les travaux (l'ordre du jour) du Sénat sont fixés par le **Bureau**. Celui-ci se compose, d'une part, de cinq membres élus par le Sénat, parmi lesquels le/la président(e) et les deux vice-président(e)s, et, d'autre part, des président(e)s des groupes politiques représentés au sein des commissions permanentes.

Les **commissions** effectuent un travail en profondeur, qui se concrétise, entre autres, par des textes législatifs, des résolutions et des rapports d'information. Ces rapports occupent une place importante. Le Sénat compte trois commissions permanentes composées chacune de 20 sénateurs désignés parmi les différents groupes, en fonction des rapports de force politiques au sein de l'assemblée.



Une salle de commission

Les commissions examinent les projets de loi, les propositions de loi et tous les autres dossiers qui leur sont soumis par le Sénat, et en font rapport à l'assemblée plénière. Les commissions peuvent également solliciter l'avis d'organisations et d'experts extérieurs au Parlement ou organiser des auditions et des journées d'études. Outre les commissions permanentes, le Sénat peut aussi instituer des commissions spéciales.

Les sénateurs réunis en **séance plénière** dans l'hémicycle poursuivent les travaux des commissions en se basant sur leurs conclusions. Les textes et les conclusions adoptés en commission sont soumis à leur vote.

À côté du travail législatif, les rapports d'information (voir p. 36) occupent une place de plus en plus importante.

L'agencement de l'hémicycle

Le/la président(e) du Sénat dirige les débats depuis le **fauteuil du/de la président(e)**. Le greffier, le fonctionnaire le plus important du Sénat chargé d'assister le/la président(e) pendant les séances, prend place dans le fauteuil placé à sa droite. Au centre de la salle se trouvent les collaborateurs qui rédigent les comptes rendus des débats.

Chaque sénateur dispose sur son banc d'un **boîtier de vote** muni de trois boutons : un vert pour exprimer un vote affirmatif, un rouge pour un vote négatif et un blanc pour une abstention. Un casque lui permet d'entendre une traduction simultanée des débats, puisque les sénateurs s'expriment chacun dans leur propre langue.



Les deux **tableaux des votes** présentent le vote de chaque sénateur sous la forme d'un affichage lumineux vert, rouge ou blanc. Le résultat du vote s'affiche immédiatement sur les panneaux électroniques situés au-dessus de ces tableaux des votes.



En principe, les débats du Sénat sont publics. Le public peut assister aux séances depuis les tribunes. Derrière la place du/de la président(e), faisant face à l'hémicycle, se trouvent les tribunes réservées à la presse.

Tous les débats sont enregistrés en qualité télévision par quatre **caméras**. Les images sont mises gratuitement à la disposition des télédiffuseurs et transmises en direct sur le site internet www.senat.be.

Près de l'hémicycle, à droite du grand escalier d'honneur, ce couloir mène aux quartiers officiels du/de la président(e) du Sénat.

18 À gauche se trouve le bureau du **greffier**, le plus haut fonctionnaire du Sénat. Il assiste le/la Président(e) dans ses fonctions, veille au bon déroulement des travaux parlementaires et dirige les services du Sénat.

19 À votre droite, vous passez devant la salle de réunion du Bureau du Sénat.

Maintenant, vous arrivez dans l'aile de la Présidence, située dans un ancien hôtel particulier qui donne sur la rue de la Loi et la place de la Nation. Avant que le Sénat s'y installe en 1958, le ministre des Affaires étrangères y avait son bureau.

À gauche, vous entrez dans le salon gris où le/la président(e) organise des réunions de travail.

20-21 L'explosion de couleurs de la *Garden Party* du peintre impressionniste abstrait Jean Milo (1906-1993) contraste avec le buste en marbre blanc que Louis-Eugène Simonis (1810-1882) a sculpté de Joseph Lebeau (1794-1865), membre du Congrès national, député et chef du gouvernement.

Vous accédez directement au bureau du/de la président(e).

22 La grande toile abstraite *Farandole ou Conflit* de Louis Van Lint (1909-1986) capte l'attention.

23 Au bas de l'escalier monumental en marbre blanc, vous voyez une sculpture de l'artiste liégeoise Mady Andrien (1941), *Le Débat*.



Vous entrez dans les salons d'apparat de la Présidence. En 2004, les salons ont été restaurés dans leur style original, avec des touches modernes.

Ce salon beige est utilisé principalement comme salle à manger. Les repas varient de déjeuners-sandwichs debout pour les participants aux activités publiques du Sénat aux dîners officiels et très formels en l'honneur de hauts dignitaires.

24 Entre les fenêtres, vous pouvez voir *Le jet d'eau*, peint par Henri-Victor Wolvens (1896 - 1977). Derrière la fontaine au jet exubérant du Parc de Bruxelles, apparaît la façade du Palais de la Nation, joyeusement pavoiée dans un Bruxelles tout juste libéré en septembre 1944. La vraie fontaine se situe derrière le tableau, dans le parc.

Du salon beige, vous passez au salon rouge. C'est ici que les invités de marque et des délégations du monde entier sont reçus officiellement.

En entrant, immédiatement à droite, vous voyez le canapé où le/la président(e) du Sénat et l'invité principal s'asseyent pendant leur rencontre. Les autres membres de la délégation et les sénateurs belges prennent place sur les chaises de part et d'autre de celui-ci.

25-26 Au-dessus du canapé se trouve un portrait du roi Léopold I^{er} par le portraitiste anversois Nicaise De Keyser (1813-1887). De Keyser a également peint le portrait de la seconde épouse du roi Léopold, la reine Louise-Marie, qui le regarde depuis le mur en face. Le Sénat a commandé ces portraits à l'occasion des 25 ans de règne des souverains.

27-28 À gauche sont accrochés les portraits des deux premiers présidents du Sénat, Goswin de Stassart (1780-1854) et Louis de Schiervel (1783-1866), peints respectivement par François-Joseph Navez (1787-1869) et Auguste Chauvin (1810-1884).

À la grande table ronde au milieu, les invités de marque signent le livre d'or du Sénat.



Votre visite du Sénat se termine

—

Merci de votre visite.

Comment assister à une réunion à la Chambre ou au Sénat?

L'année parlementaire se termine en principe aux environs du 21 juillet.

Les parlementaires reprennent leurs travaux en septembre.

Entrée des tribunes publiques de la Chambre :

- rue de Louvain 13 pour la séance plénière,
- rue de Louvain 48 pour les réunions de commission.

Entrée des tribunes publiques du Sénat : rue de Louvain 7.

Les séances plénières et en principe toutes les réunions de commission de la Chambre et du Sénat sont publiques. Le nombre de places dans les tribunes est toutefois limité. L'ordre du jour des réunions est disponible sur le site internet de l'assemblée concernée.

Visite du Parlement fédéral

Des visites guidées du Parlement peuvent être organisées sur rendez-vous pour des groupes de 10 à 30 personnes maximum les jours ouvrables et le samedi, entre 10 et 16 heures.

Il est recommandé de réserver votre visite suffisamment à l'avance.

Le programme de ces visites dépend des travaux parlementaires.

Les visites sont **gratuites** et durent environ une heure et demie.

La Chambre des représentants

Rue de Louvain 13
1000 Bruxelles
tél. : 02 549 81 11
www.lachambre.be

Pour plus d'informations :
tél. : 02 549 81 36
courriel : info@lachambre.be

Réserver une visite :
tél. : 02 549 81 36
courriel : visites@lachambre.be

Le Sénat

Rue de Louvain 7
1000 Bruxelles
tél. : 02 501 70 70
www.senat.be

Pour plus d'informations :
tél. : 02 501 79 10
courriel : info@senate.be

Réserver une visite :
tél. : 02 501 73 55
courriel : visites@senate.be



www.senat.be



SenaatSenat



SenaatSenat



senatbesenaat



www.lachambre.be



Kamer van volksvertegenwoordigers Belgium
Chambre des représentants



LaChambreBE



dekamer.lachambre.belgium